



COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS  
Parc Naturel Régional du Queyras  
République Française

**AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**UNE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA  
Vendredi 25 Novembre 18 H à la salle des fêtes d'Abriès**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte-rendu de séance du 18 Octobre 2022.
3. Délibération créant un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.
4. Délibération demandant la dissolution de l'association syndical autorisée (A.S.A). du Canal des Barres et le transfert de son patrimoine dans le Domaine Privé de la Commune.
5. Décision modificative sur le budget général 2023 (solde opération réseaux AEP et pluvial du Roux).
6. Délibération relative au groupement de commande des ambulances – Retrait de la délibération du 18-10-2022 et désignation d'un nouveau représentant parmi les membres titulaires de la CAO communale.
7. Délibération autorisant le Maire à conventionner avec HDF (Hélicoptères de France) dans le cadre du PIDA.
8. Délibération relative à la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras : modification du périmètre de l'intérêt communautaire au titre de la compétence action sociale (suite notamment à la requalification par l'A.R.S. de la maison de santé de Risoul en cabinet médical saisonnier).
9. Délibération relative au rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 04-10-2022 pour le transfert de charges des navettes hiver de Ceillac et du Cabinet Médical de Risoul.
10. Présentation du Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2021.
11. Délibération autorisant le Maire à signer la convention territoriale globale.
12. Questions diverses :
  - 12.1. Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc ...).
  - 12.2. Echanges de terrains avec les consorts BARBERO.
  - 12.3. Tarifs du Camping de Valpréveyre à compter de l'année 2023.
  - 12.4. Nomination d'un correspondant « intempéries » afin d'assurer la coordination entre ENEDIS et la Commune en cas d'incident sur le réseau d'électricité.

A Abriès-Ristolas, le 21/11/2022  
Pour affichage,  
Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

